



# Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Commission du développement social

### Quarante-huitième session

3-12 février 2010

#### Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : questions nouvelles

## Mesures prises par les pouvoirs publics pour remédier aux problèmes d'emploi et aux conséquences sociales de la crise économique et financière, notamment sur l'égalité des sexes

### Note du Secrétariat

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a décidé d'inscrire un point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission du développement social. En consultation avec les groupes régionaux concernés, le Bureau de la quarante-huitième session de la Commission a décidé que le thème débattu sur ce point serait le suivant : « Mesures prises par les pouvoirs publics pour remédier aux problèmes d'emploi et aux conséquences sociales de la crise économique et financière, notamment sur l'égalité des sexes ».

2. La présente note du Secrétariat, synthèse destinée à faciliter les délibérations de la Commission, a trait aux répercussions de la crise mondiale sur l'emploi et le développement social, considérées notamment sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Y sont également analysées les politiques et initiatives récemment adoptées aux niveaux national et international face à la crise. On y trouvera enfin un ensemble de recommandations pratiques.

---

\* E/CN.5/2010/1.



## II. Incidence globale de la crise

3. La crise économique et financière mondiale a des incidences sur la vie des gens dans le monde entier, et en particulier dans les pays en développement. La crise financière s'est transformée en une crise de l'emploi qui accentue la pauvreté et nuit à la cohésion sociale. Elle compromet gravement les progrès de ces dernières années vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement. L'évolution vers un développement social sans exclusive, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, pourrait même être inversée et les progrès futurs compromis.

4. Globalement, le produit intérieur brut (PIB) chute dans les pays tant développés qu'en développement depuis le second semestre de 2008. En 2009, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le PIB mondial a baissé de 2,2 %<sup>1</sup>. Au moins 60 pays en développement (sur les 107 pour lesquels on dispose de données) devraient voir leur PIB par habitant reculer en 2009, recul qui devrait se poursuivre en 2010 pour 22 d'entre eux. Seuls sept pays pourraient enregistrer une croissance de 3 % ou plus<sup>2</sup>.

5. Les pays en développement dont l'économie est largement tributaire des exportations, en particulier de produits primaires, des flux internationaux de capitaux privés et des envois de fonds des travailleurs émigrés sont les plus touchés par la crise. Le fléchissement des échanges commerciaux et la baisse du cours des produits de base se sont traduits par une diminution des recettes d'exportation et des recettes publiques. Les flux d'investissements de portefeuille se sont effondrés dans la plupart des pays en développement en 2008, se soldant parfois par d'importantes sorties nettes et faisant périlcliter les marchés des actions en 2008 et pendant une bonne partie de 2009.

6. Sans doute les pays à faible revenu qui participent moins à l'économie mondiale n'auront-ils pas beaucoup subi les effets de la crise jusqu'à présent, mais leurs faibles moyens institutionnels et techniques limitent leur capacité d'en contrecarrer les incidences négatives. En outre, leurs budgets pourraient se contracter fortement sous l'effet du repli économique, de la baisse du cours des produits de base et de l'éventuelle réduction de l'aide au développement. Si rien ne permet vraiment de penser que l'aide publique au développement diminuera, ses futures contributions ne sont pas garanties et pourraient ne pas compenser la réduction des recettes publiques imputable à la crise. De fait, sachant que plusieurs pays donateurs fixent le montant de l'aide en fonction de leur revenu national brut et que les revenus nationaux sont en recul, l'aide au développement pourrait diminuer en termes absolus en 2009 à moins que des mesures correctives ne soient prises.

7. Certes, la crise a frappé surtout le marché du travail urbain mais l'économie rurale n'est pas épargnée. Ainsi, les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier exportateur touchent souvent les travailleurs issus de l'exode rural, le soutien qu'ils apportent à leur famille restée à la campagne en est diminué. Conjuguée à la hausse des prix alimentaires, la baisse de la demande d'exportations risque d'exacerber la pauvreté rurale et urbaine. Même dans le secteur de la production alimentaire, la

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, bulletin mensuel n° 14 (10 novembre 2009).

<sup>2</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2009 (mise à jour mi-2009)* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.II.C.2).

hausse des prix ne se traduit pas nécessairement par l'augmentation des revenus des travailleurs.

## Incidences sur la pauvreté

8. Les effets de la crise sur la pauvreté ne se font pas encore pleinement sentir et il est pratiquement impossible d'en prévoir l'ampleur. Se fondant sur les seules prévisions de la baisse du revenu par habitant, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat estime que, du fait de la crise, 73 à 103 millions de personnes de plus resteront pauvres ou le deviendront<sup>3</sup>, un revers qui frappera surtout l'Asie du Sud et de l'Est, où de 56 à 80 millions de personnes sont menacées par la pauvreté, dont la moitié environ en Inde. En Afrique, la crise pourrait maintenir 12 à 16 millions de personnes de plus en situation de pauvreté et en Amérique latine et dans les Caraïbes, 4 millions. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes estime que la pauvreté pourrait y progresser de 1,1 %<sup>4</sup> : ainsi, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté pourrait atteindre 189 millions à la fin de 2009 (soit 34,1 % de la population) contre 180 millions en 2008. En Amérique latine, ce sont les enfants et les femmes qui sont le plus durement touchés : le taux de pauvreté est 1,7 fois plus élevé chez les enfants de moins de 15 ans que chez les adultes, et 1,15 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

9. L'aggravation de la pauvreté a des conséquences à long terme : les personnes et familles pauvres doivent renoncer à se faire soigner, à nourrir correctement leurs enfants ou à les scolariser. Les estimations concernant les répercussions de la crise sur la santé et la mortalité infantiles varient mais laissent toutes entrevoir une augmentation sensible du taux de mortalité chez les enfants<sup>5</sup>. Par ailleurs, la faim se répand dans le monde en développement : selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre des personnes souffrant de malnutrition devrait atteindre le chiffre record de 1 milliard en 2009<sup>6</sup>. Enfin, les sécheresses et la multiplication des catastrophes naturelles accentuent l'insécurité

<sup>3</sup> Les estimations montrent une évolution négative de la réduction de la pauvreté due à la baisse de la croissance du revenu par habitant en 2009 par rapport à la croissance moyenne de 2004 à 2007 (qui se traduirait par une augmentation de 103 millions du nombre de pauvres) et à la croissance enregistrée en 2008 (qui se traduirait par une augmentation de 73 millions). Aux fins du calcul, on est parti du principe que la répartition des revenus resterait identique dans tous les pays. Voir *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2009 (mise à jour mi-2009)*.

<sup>4</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Social Panorama of Latin America* (publication des Nations Unies, à paraître).

<sup>5</sup> Selon une estimation, du fait de la crise, le nombre d'enfants qui meurent chaque année subira entre 2009 et 2015 une augmentation comprise entre 200 000 et 400 000 (*The impact of the financial crisis on progress towards the Millennium Development Goals in human development*, Banque mondiale, note d'orientation, 2009). On estime qu'en Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants qui mourront en 2009 subira une augmentation comprise entre 30 000 et 50 000 (Friedman, J. et Schady, N., *How many more infants are likely to die in Africa as a result of the global financial crisis?*, Banque mondiale, document de travail de recherche sur les politiques n° 5023).

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 : crises économiques – répercussions et enseignements* (Rome, 2009).

alimentaire dans un certain nombre de pays et risquent de compromettre la sécurité alimentaire dans les années à venir.

10. Bien que les envois de fonds des travailleurs émigrés soient relativement stables et, comme on a pu l'observer lors des ralentissements précédents, anticycliques, la Banque mondiale estime qu'ils diminueront de 7 à 10 % en 2009<sup>7</sup>. Les fonds envoyés en Amérique latine baissent depuis le second semestre de 2008 en raison du ralentissement du secteur du bâtiment aux États-Unis. Par contre, les flux vers l'Asie de l'Est et du Sud ont augmenté surtout du fait de l'accroissement de ces envois à partir des pays du Conseil de coopération du Golfe. Cela dit, l'Asie du Sud et plusieurs pays en transition montrent des signes de ralentissement. Vu l'importance croissante de ces envois dans les rentrées des pays en développement, leur baisse pourrait y ralentir la réduction de la pauvreté.

### **Incidences en matière d'inégalités**

11. L'aggravation de la pauvreté et du chômage causée par la crise touche démesurément les groupes sociaux les plus exposés à l'exclusion et à la discrimination. Si l'on n'y porte pas remède, la crise exacerbera l'exclusion et les inégalités entre groupes sociaux. On pense qu'elle va accentuer encore les disparités de revenus dans la plupart des régions du monde.

12. Grevant les recettes publiques, la crise gêne les dépenses sociales des gouvernements. Selon la Banque mondiale, seul un quart des pays qui la subissent sont en mesure d'en gérer les conséquences<sup>8</sup>. D'ailleurs, maintenir les niveaux de dépenses risque de ne pas suffire à amortir son effet car les besoins de protection sociale, d'enseignement public et de services de santé augmenteront d'autant plus. Les groupes sociaux défavorisés et les populations à faible revenu en général, notamment les femmes, sont davantage touchés par la réduction des dépenses sociales. Mais si les pouvoirs publics n'interviennent pas, la crise pourrait prendre les pauvres et leurs familles dans l'engrenage de la pauvreté intergénérationnelle et creuser durablement les inégalités.

13. Sans encore disposer de données complètes, on sait par expérience que les groupes à faible revenu sont particulièrement touchés par la crise. Or il serait très inquiétant que ce scénario se reproduise car il suivrait une longue période de croissance économique mondiale pendant laquelle les inégalités de revenus ont déjà grandi dans la plupart des pays mais on n'en discerne pas moins des symptômes : la croissance mondiale des salaires réels a considérablement ralenti en 2008 sous l'effet de la crise et devrait encore fléchir en 2009, que l'économie se redresse ou non<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Ratha, D., Mohapatra, S., et Silwal, A., *Outlook for remittance flows 2009-2011: remittances expected to fall by 7-10 per cent in 2009*, Fiche thématique sur la migration et le développement n° 10 (Banque mondiale, 13 juillet 2009).

<sup>8</sup> Cord, L., et al., *The global economic crisis: assessing vulnerability with a poverty lens*, Note de politique générale sur les pays vulnérables (Banque mondiale, 2009).

<sup>9</sup> Bureau international du Travail, *Rapport mondial sur les salaires : actualisation 2009* (Genève, 2009).

## Incidences sur l'emploi

14. Du fait de la crise, l'emploi a déjà fortement baissé et le chômage s'est emballé. Selon le Bureau international du Travail (BIT), la dégradation universelle du marché du travail qui se poursuit en 2009 pourrait engendrer une augmentation du nombre de chômeurs comprise entre 39 et 61 millions de travailleurs par rapport à 2007 : on compterait ainsi de 219 à 241 millions de chômeurs dans le monde. En dépit des premiers signes de reprise, cette tendance durera sans doute longtemps. En fonction de l'envergure des politiques de lutte contre le chômage, de trois à six ans pourraient être nécessaires pour revenir au marché du travail d'avant la crise<sup>10</sup>. En outre, nombre de pays voient augmenter le nombre de travailleurs découragés – personnes en âge de travailler et prêtes à travailler mais qui ne recherchent pas activement un emploi et qui ne sont pas inscrites au chômage – et de personnes réduites à exercer un emploi non déclaré pour survivre.

15. Dans les pays où le taux de pauvreté est élevé et où le système de sécurité sociale est insuffisant, la plupart des travailleurs ne peuvent se permettre de chômer. Les licenciés du secteur structuré se tournent souvent vers le secteur non structuré où salaires et conditions de travail sont généralement moins satisfaisants, grossissant ainsi le nombre de travailleurs pauvres. Les prévisions du BIT sur la pauvreté chez les travailleurs dans le monde indiquent qu'entre 2007 et 2009 ils risquent d'être 200 millions à grossir les rangs des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour<sup>11</sup>. Plus le marasme du marché du travail se prolongera, plus ces travailleurs, leurs familles et leurs communautés risqueront de se retrouver enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté.

16. On estime que pour retrouver les taux de chômage d'avant la crise, l'économie mondiale devrait créer quelque 300 millions d'emplois d'ici cinq ans. On n'y parviendra qu'en adoptant des politiques plus énergiques, axées sur la création d'emplois.

## Incidences selon le sexe

17. La crise frappe inégalement les hommes et les femmes et ces différences varient selon les pays. Dans nombre de pays développés, les hommes ont jusqu'ici été plus durement touchés par le chômage car les secteurs les plus malmenés par la crise – bâtiment, biens de consommation durables, activité manufacturière et industrie – emploient surtout des hommes. Mais dans les pays en développement, où les femmes travaillent essentiellement dans les industries exportatrices (comme en Asie et en Amérique latine) ou dans le secteur du tourisme (comme dans les Caraïbes), les pertes d'emplois les touchent plus que les hommes. Le BIT estime qu'en 2009 le taux de chômage mondial pourrait atteindre 7,4 % pour elles et 7 % pour eux, soit une augmentation de 52 millions du nombre de chômeurs – dont 22 millions de femmes – entre 2007 et 2009<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Comité plénier sur les réponses à la crise, C.Pl./TD.1, quatre-vingt-dix-huitième session de la Conférence internationale du Travail, (Genève, juin 2009).

<sup>11</sup> Bureau international du Travail, *Le point sur les tendances mondiales de l'emploi* : mai 2009 (Genève, 2009).

<sup>12</sup> Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes, 2009*, et communiqué de presse (ILO/09/15).

18. Quelle que soit la répartition des sexes par secteur, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires, qui sont temporaires, à temps partiel ou atypiques (souvent dans le secteur non structuré), moins couverts par les systèmes de protection sociale, lorsqu'il y en a, et plus vulnérables aux ralentissements économiques. En revanche, les hommes qui travaillent sont mieux armés face à la crise car ils bénéficient en général d'avantages et de l'assurance-chômage. Dans les ménages, les femmes subissent souvent la crise de plein fouet. Face à la réduction des budgets familiaux, elles doivent consacrer plus de temps à des travaux rémunérés ou non, car il leur faut se charger de tâches qui, avant la crise, étaient effectuées à l'extérieur et modifier leurs habitudes de consommation.

19. Parallèlement, on prévoit que le taux d'emploi précaire mondial – à savoir la part des travailleurs familiaux non rémunérés qui sont les plus susceptibles d'avoir un travail précaire, des revenus faibles et une faible productivité – touchera, en 2009, 50,5 à 54,7 % des femmes et 47,2 à 51,8 % des hommes. On estime que ce sont les femmes qui resteront les plus touchées par la précarité, même si la crise a pour effet de plonger de plus en plus d'hommes dans la précarité par rapport à 2007<sup>13</sup>.

20. La compression des dépenses sociales tend également à limiter démesurément l'accès des femmes et des filles à la santé et à l'éducation. Elle surcharge les femmes d'obligations familiales, compromettant d'autant plus les possibilités d'instruction pour les filles. On a constaté en Afrique et en Asie qu'en temps de crise la déscolarisation touche davantage les filles que les garçons<sup>14</sup>. L'augmentation du taux de mortalité infantile est également bien supérieure pour les filles. Selon une étude récemment menée dans 59 pays en développement, pour une diminution donnée du PIB par habitant, le taux de mortalité infantile augmente trois fois plus chez les fillettes que chez les garçons<sup>15</sup>.

### **Incidences sur d'autres groupes sociaux**

21. Les jeunes, les travailleurs âgés, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les migrants subiront en partie le même sort que les femmes car ils partagent certaines caractéristiques face au marché du travail.

22. Les effets qu'a sur les jeunes la morosité durable du marché du travail sont particulièrement inquiétants. À tout moment de la vie, le chômage et le sous-emploi de longue durée compromettent les chances de retrouver un emploi productif, ce qui est particulièrement pertinent pour les jeunes des deux sexes. Lorsqu'ils les frappent, le chômage et le sous-emploi peuvent réduire leur capacité de travail productif et avoir des répercussions nocives tout au long de leur vie. Cette stigmatisation se voit dans les indicateurs de santé, d'éducation, de criminalité, de croissance de la productivité et de réduction de la pauvreté<sup>16</sup>. Le chômage était déjà

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Voir par exemple, *Children and the economic crisis in East Asia, Global Social Policy*, vol. 9, supplément 2009; et R. Jensen, *Agricultural volatility and investments in children, The American Economic Review*, vol. 90, n° 2, mai 2000.

<sup>15</sup> S. Baird, J. Friedman, et N. Schady, « Infant mortality over the business cycle in the developing world », Rapport de recherche, Banque mondiale, novembre 2007.

<sup>16</sup> Voir Bell et Blanchflower (2009) pour une analyse documentaire. Dans l'étude qu'ils ont menée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ils démontrent également que les

2,8 fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes avant la crise et le BIT prévoit que cet écart se creusera pendant sa durée. Parmi ceux qui risquent de pâtir le plus de la crise économique mondiale figurent les enfants des familles pauvres et vulnérables. Ainsi, l'évolution positive mondiale récemment constatée dans la réduction du travail des enfants et l'accès à l'instruction pourrait être jugulée, voire inversée.

23. Les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi risquent d'être plus touchés par sa durée que d'autres groupes car leurs chances d'en retrouver sont moindres. En outre, il apparaît que, même s'ils y parviennent, ils subiront les plus fortes pertes de salaire<sup>17</sup>. Il apparaît aussi que, outre ses répercussions directes sur l'embauche des travailleurs handicapés, la crise a entraîné la réduction des dépenses publiques consacrées aux programmes menés en faveur de leur employabilité et de leur embauche ainsi que le repli de la demande de produits fabriqués par des entreprises employant des personnes handicapées.

24. Les travailleurs migrants sont généralement les plus touchés par le ralentissement économique en raison de leurs caractéristiques et du fait que les secteurs qui les emploient – bâtiment, industrie manufacturière et tourisme d'accueil – subissent vite de fortes pertes d'emplois lors des récessions. L'écart entre les taux de chômage des nationaux et des non-nationaux semble s'être creusé dans la plupart des pays développés depuis le début de la crise<sup>18</sup>. Les pertes d'emplois risquent d'avoir des effets catastrophiques pour les travailleurs étrangers moins qualifiés, notamment les femmes, car beaucoup n'ont droit à aucune prestation. S'ils ne peuvent compter sur le soutien de leur famille ou retourner chez eux, ils risquent fort de plonger dans la pauvreté. De plus, le déclin des possibilités d'emploi pourrait alimenter l'hostilité à l'égard des migrants. Depuis le début de la crise, les actes de xénophobie contre eux et les minorités ethniques se sont déjà multipliés dans plusieurs pays européens<sup>19</sup>.

### III. Mesures prises par les pouvoirs publics

25. Face à la crise, les pouvoirs publics ont élaboré des programmes de redressement financier, assoupli les politiques monétaires et mis en place des mesures budgétaires ambitieuses pour stimuler la demande globale et remédier aux problèmes liés de l'emploi et de la protection sociale. Les données disponibles indiquent que ces mesures ont eu un effet réel sur l'emploi. Selon le BIT, les calculs du Fonds monétaire international (FMI) montrent que les mesures budgétaires prises

---

effets négatifs du chômage des jeunes se font encore sentir 20 ans plus tard. Ils peuvent être mesurés en fonction de plusieurs variables : chômage, état de santé, rémunération et satisfaction professionnelle. Bell et Blanchflower, « What should be done about rising unemployment in the UK », Institute for the Study of Labour, document de synthèse n° 4040 (2009).

<sup>17</sup> Banque mondiale, Prévenir une crise humaine durant le ralentissement de l'activité économique mondiale : options offertes par le Réseau de la Banque mondiale pour le développement humain (éd. 2009).

<sup>18</sup> Voir Commission européenne, « Situation de l'emploi et perspectives sociales au sein de l'UE », Suivi mensuel (juin 2009). Voir aussi R. Kochhar, « Latin labor report, 2008: construction reverses job growth for Latinos » (Washington, D.C. : Pew Hispanic Center, juin 2008).

<sup>19</sup> Voir, par exemple déclaration commune des principales organisations de défense des droits de l'homme en Europe (21 mars 2009), consultable à la page suivante : [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/evt-21March-jointstatement-09\\_fr.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/evt-21March-jointstatement-09_fr.pdf).

par les gouvernements du Groupe des Vingt (G-20) depuis le début de la crise économique et financière ont permis de créer ou de préserver entre 7 et 11 millions d'emplois, ce qui correspond à plus du tiers de la hausse totale du chômage enregistrée dans ces pays au premier semestre de 2009<sup>20</sup>.

26. À la mi-2009, les mesures monétaires et budgétaires visant à stabiliser les marchés financiers, à dégeler le crédit et à stimuler la croissance économique avaient coûté quelque 18 000 milliards de dollars, soit presque 30 % du produit mondial brut. En outre, nombre de pays ont adopté des plans de relance budgétaire; en octobre 2009, ils avaient coûté 2 600 milliards de dollars, qui seront dépensés entre 2009 et 2011<sup>21</sup>. Toutefois, plus des trois quarts des fonds de l'action anticyclique, dont plus de 65 % de tous les fonds de relance budgétaire, se concentrent dans les pays développés. Or la plupart des pays en développement n'ont pas les moyens de mettre en place des mesures anticycliques, d'autant moins que, sous l'effet de la crise, les recettes fiscales sont en recul dans nombre d'entre eux.

27. Rétablir la croissance économique et la stabilité macroéconomique est nécessaire mais ne suffira pas pour réduire la pauvreté, créer des emplois et, de manière générale, favoriser le développement social. S'écartant des enseignements des crises économiques passées, selon lesquels l'investissement public dans les secteurs sociaux est fortement procyclique – à savoir que, lorsque les recettes budgétaires diminuent, les gouvernements commencent par réduire les dépenses sociales au moment même où elles sont le plus nécessaires –, les gouvernements semblent bien déterminés à remédier aux conséquences sociales de la crise. Ce choix s'explique par le fait qu'on admet généralement que créer des emplois et venir en aide aux travailleurs est nécessaire pour restaurer la demande globale et essentiel pour aller vers un développement plus harmonieux et durable qu'avant la crise. Il s'explique aussi par le fait que la crise actuelle succède à huit années de croissance économique vigoureuse pendant lesquelles maints pays en développement, en particulier en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont réussi à éviter que leur balance des comptes soit très déficitaire et donc à conserver une solide assise financière.

### **Mesures d'atténuation à court terme**

28. Afin d'atténuer les incidences sociales les plus graves de la crise, de nombreux gouvernements ont pris des mesures à court terme, parfois dans le cadre de plans de relance budgétaire, sous la forme de programmes d'emploi volontaristes, par exemple, dans le domaine des travaux publics, de transferts monétaires surtout à l'intention des familles pauvres mais étendus par certains pays à d'autres groupes vulnérables, ou encore de subventions ponctuelles, d'aides au logement et d'exonérations.

---

<sup>20</sup> Voir BIT, « Protéger les personnes, promouvoir l'emploi : étude des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises par les pays en réponse à la crise économique mondiale », rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G-20, Pittsburgh, 24 et 25 septembre 2009 (Genève, BIT).

<sup>21</sup> Estimation formulée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur la base d'informations émanant de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Fonds monétaire international, du Crédit Suisse, etc.

29. S'agissant des politiques d'emploi volontaristes, une étude menée en août 2009 par l'Organisation internationale du Travail dans 35 pays en développement et 19 pays développés montre que les gouvernements ont nettement privilégié la création d'emplois en investissant davantage dans l'infrastructure, souvent en fonction de critères relatifs à l'emploi, et en accordant des mesures d'aide aux petites et très petites entreprises. La plupart des gouvernements ont également pris des mesures de soutien aux travailleurs, notamment par des programmes de formation professionnelle et divers services de placement<sup>22</sup>. Dans les pays développés et dans les pays en développement à revenu intermédiaire, l'investissement d'infrastructure s'est souvent traduit par la création ou l'extension de programmes de travaux publics. La Chine, par exemple, consacre les trois quarts du montant de son plan de relance à cet investissement, surtout par des projets de travaux publics<sup>23</sup>. L'Inde a annoncé qu'elle compléterait son programme national de garantie de l'emploi rural par un programme de protection sociale destiné aux travailleurs du secteur parallèle. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, on estime qu'en 2010 le taux d'emploi sera de 0,8 % à 1,4 % supérieur à ce qu'il aurait été sans l'adoption de plans de relance budgétaire par les gouvernements<sup>24</sup>.

30. Si la plupart de ces mesures ne font aucune distinction de sexe, elles n'ont pourtant pas sur les femmes le même impact que sur les hommes en raison des différences de rôle et de statut qui les séparent. Ainsi, les programmes de travaux publics, pour la plupart destinés à répondre à la contraction de la demande de main-d'œuvre, ne prennent guère en compte le fait que l'impact de la crise varie selon les sexes. Les emplois créés grâce à ces programmes concernent des secteurs, celui du bâtiment surtout, où la main-d'œuvre est essentiellement masculine, tandis que les femmes ont été davantage affectées par la contraction des exportations de biens manufacturés. Les programmes de travaux publics qui comprennent des investissements dans les infrastructures et les services sociaux tels que la santé publique, l'éducation, la puériculture ou les soins gériatriques, créent davantage d'emplois pour les femmes et, de surcroît, permettent d'alléger la quantité de travaux domestiques et de prestations de soins non rémunérés qui leur échoit.

### **Extension des systèmes de protection sociale**

31. Ces mesures discrétionnaires permettent certes de satisfaire des besoins à court terme, mais elles ne protègent pas leurs bénéficiaires de futurs bouleversements. En outre, si elles étaient abandonnées avant la reprise de l'emploi et de la croissance économique, leurs bénéficiaires pourraient retomber dans le chômage et la pauvreté. Lorsqu'ils existent, des systèmes solides et pérennes de protection sociale sont donc mieux à même d'enrayer le chômage et de réduire la pauvreté. L'assurance chômage, par exemple, a un effet plus rapide et plus anticyclique que des mesures discrétionnaires visant à dynamiser le marché du travail. La riposte des États à la crise indique d'ailleurs qu'une tendance politique visant à investir à long terme dans la protection sociale et à améliorer les services sociaux se dessine.

<sup>22</sup> Voir BIT, op. cit.

<sup>23</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific, 2009: addressing triple threats to development* (United Nations Publication, Sales No. E.09.II.F.11).

<sup>24</sup> Voir BIT, op. cit.

32. Les gouvernements de certains pays riches ou à revenu intermédiaire ont amélioré leur régime de pensions de retraite et allongé la durée des allocations de chômage, dont ils ont étendu la couverture aux groupes les plus vulnérables – les ex-salariés à temps partiel, les jeunes et les personnes handicapées<sup>25</sup>. Dans la plupart des pays à faible revenu, les mécanismes d'assurance chômage n'existent pas ou limitent leur couverture à certaines catégories de travailleurs du secteur structuré. Certains pays à faible revenu préfèrent des programmes d'aide salariale et sociale à petite échelle, sous forme de transferts monétaires ou de propositions d'emploi à l'intention de diverses catégories de la population. Ces programmes sont généralement trop modestes pour offrir une aide qui dépasse les seuls groupes concernés mais, incontestablement, la capacité de fournir des prestations sociales ne cesse d'augmenter<sup>26</sup>.

33. En général, les pays s'efforcent de protéger les budgets de l'éducation et de la santé. Selon une étude menée au printemps 2009 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans 51 pays, seuls 14 d'entre eux sont susceptibles de connaître une réduction du budget de l'éducation pour 2008 et 2009 et les données recueillies par l'UNESCO n'en reflètent aucune pour la majorité des pays, par rapport tant au produit intérieur brut qu'aux recettes publiques<sup>27</sup>. De même, l'Organisation mondiale de la Santé indique que, contrairement aux crises précédentes, plusieurs pays ont fait état d'une augmentation du budget de la santé<sup>28</sup>. Le plan de relance budgétaire de la Chine, par exemple, consacre environ 6 milliards de dollars à l'amélioration de la qualité et de la couverture des services médicaux, tant ruraux qu'urbains, afin, entre autres objectifs, de porter à 90 % au moins d'ici à 2011 le pourcentage des populations rurales et urbaines couvertes par le système d'assurance médicale de base ou par le nouveau système de coopérative rurale. Certains pays à revenu intermédiaire saisissent également l'occasion fournie par leur plan de relance pour construire des écoles et améliorer les infrastructures de santé et d'éducation.

34. Cela étant, la crise limite la capacité des gouvernements pour maintenir un tel niveau de dépense. Même si le budget des services sociaux demeure stable en valeur relative, la dépense en valeur absolue est susceptible de diminuer en cas de compression des budgets publics ou si la crise réduit le produit intérieur brut. En outre, le maintien des niveaux actuels de dépense pourrait ne pas suffire, car il est probable que la crise incitera à recourir davantage à l'éducation et à la santé publiques, plutôt que privées. Or, celles-là pourraient ne pas suffire à la demande croissante et leur qualité d'ensemble pourrait en souffrir. Dans les pays où la

<sup>25</sup> Voir notes 23 et 24; et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *The reactions of the Governments of the Americas to the international crisis: an overview of policy measures up to 31 August 2009* (Santiago, 31 août 2009).

<sup>26</sup> Ainsi, certains pays ont accru les programmes de transferts monétaires existants. Le Gouvernement brésilien, par exemple, a étendu le programme « Bolsa Familia » à 1,3 million de familles supplémentaires en mars 2009; et la Colombie a ajouté 1,5 million de familles au nombre des bénéficiaires du programme « Familias en Acción » (CEPALC, 2009).

<sup>27</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Paris, 2009) document n° 1 d'une série de documents sur l'incidence de la crise financière et économique sur le secteur de l'éducation intitulé « L'incidence de la crise sur les dépenses publiques consacrées à l'éducation : conclusions de l'enquête rapide menée par l'UNESCO » (Paris, juin 2009).

<sup>28</sup> Organisation mondiale de la Santé, la crise financière et la santé dans le monde : Rapport d'une consultation de haut niveau (OMS, Genève, 19 janvier 2009).

récession entraîne une dévaluation, la hausse du coût des médicaments importés, des matières premières et des fournitures scolaires et médicales entraînera celle du coût de la santé et de l'éducation. Une étude menée dans six pays d'Amérique latine indique qu'en vue de réaliser en 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux services de base devront, en raison de la crise, augmenter chaque année entre 2010 et 2015 de 1,5 % à 2 % du produit intérieur brut dans trois de ces pays et de 0,5 % à 1,5 % dans les trois autres<sup>29</sup>.

35. Dans les pays en développement, les systèmes de protection sociale demeurent parcellaires et insuffisants. Seules quelques-unes des mesures qu'ont prises les pays pauvres laissent présager qu'ils saisiront l'occasion fournie par la crise pour bâtir une assise sociale minimale. Dans les pays qui ont entrepris de renforcer les programmes en place et d'en lancer de nouveaux, les réformes, encore au stade initial, n'ont produit à ce jour que de modestes résultats. Leur mise en œuvre doit donc être suivie et évaluée afin de mesurer leur aptitude à protéger les groupes vulnérables.

36. La crise devrait aussi fournir l'occasion de dresser le bilan des lacunes qui affectent les systèmes actuels de protection sociale dans leur ensemble, et d'y remédier. Il n'aurait peut-être pas été indispensable de prendre certaines des mesures d'urgence décidées face aux conséquences de la crise, notamment les subventions ponctuelles et les transferts monétaires, si des systèmes de protection sociale plus solides avaient existé. Les mécanismes d'allocations de chômage, en particulier, ont encore une portée limitée dans les pays en développement, notamment parce que les salariés du secteur structuré n'y représentent qu'une faible part de la main-d'œuvre. Pourtant, la mise en œuvre de programmes d'assurance chômage, malgré leur modestie initiale, est une étape essentielle pour la protection des travailleurs et le soutien de la demande intérieure. Si des incitations suffisantes sont pourvues, ils pourront même atteindre la main-d'œuvre du secteur parallèle.

37. Le renforcement des systèmes de protection sociale suppose un examen attentif de chaque choix politique afin que les catégories qui ont besoin d'être soutenues n'en soient pas exclues. Or souvent les mesures en vigueur omettent les besoins spécifiques des femmes et des ménages qu'elles dirigent. Les formes de protection liées au statut de l'emploi, par exemple, ont tendance à les désavantager, parce qu'une part importante de leur activité économique est non rémunérée et parce que leur participation au marché du travail est, par nature, plus irrégulière que celle des hommes. Pourtant, la lutte contre l'inégalité entre les sexes et la prise en compte des besoins des femmes sont fort bénéfiques. Ainsi, la productivité agricole augmenterait d'environ 10 % à 15 % dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne si les paysannes bénéficiaient du même accès aux engrais, au crédit et à l'assistance technique que les paysans<sup>30</sup>. De même, en temps de crise, le renforcement des politiques migratoires et l'application plus stricte des lois visant à freiner l'immigration illégale obligent souvent les immigrés sans papiers à accepter des

<sup>29</sup> Sanchez M. V. et Vos R., *Impact of the global crisis on the achievement of the MDGs in Latin America*, Département des affaires économiques et sociales, document de travail n° 74 (Nations Unies, juin 2009).

<sup>30</sup> Blackden M. C. et Bhanu C., *Inégalité des sexes, croissance et réduction de la pauvreté : programme spécial d'assistance pour l'Afrique, rapport sur la pauvreté en Afrique subsaharienne, 1998*, document technique 428 de la Banque mondiale (1999).

emplois de plus en plus précaires dans le secteur parallèle et ainsi les isolent davantage de la société d'accueil. Or, les politiques sociales devraient corriger et non aggraver la nocivité qu'ont pour les suppressions d'emploi et la paupérisation l'intégration et la stabilité sociales.

38. L'un des éléments clefs de la réussite des stratégies de réponse à la crise, souvent absent, est le financement durable. À ce jour, les mesures prises pour répondre aux incidences sociales de la crise ont été largement soutenues par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Le Groupe de la Banque mondiale estime avoir engagé près de 60 milliards de dollars sur l'exercice 2009 afin de soutenir des pays frappés par la crise, soit un montant record, en hausse de 54 % par rapport à l'année précédente<sup>31</sup>. Le FMI et la Banque mondiale ont accéléré leur riposte à la crise en engageant des montants supérieurs à la moyenne et ont facilité les décaissements de prêts. Les gouvernements des pays visés se sont engagés à préserver, voire à renforcer les mécanismes de protection sociale, certains préférant toutefois cibler peu à peu la dépense plutôt que de l'augmenter. Les institutions susvisées ont assoupli les conditions d'emprunt liées aux objectifs budgétaires, bien que certaines évaluations critiques du soutien accordé par le Fonds monétaire international indiquent qu'il continue de soumettre de nombreux emprunteurs à des conditions procycliques<sup>32</sup>. Ses détracteurs affirment que, même si les prêts qu'il accorde favorisent systématiquement le financement de la protection sociale, le FMI exige des coupes budgétaires qui, en réalité, limitent la marge de manœuvre qu'ont les gouvernements pour augmenter la dépense sociale.

#### IV. Schémas et initiatives de soutien international

##### Initiatives conjointes de lutte contre la crise mises en œuvre par le système des Nations Unies

39. Face à la crise, on a mis au point, au plan international, des schémas et initiatives qui font une place importante à l'emploi et au marché du travail. En avril 2009, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvé une stratégie cohérente et globale de lutte contre la crise à l'échelle du système qui s'appuie sur neuf initiatives conjointes de cet ordre, chacune coordonnée par un organisme chef de file travaillant en coopération avec plusieurs autres<sup>33</sup>.

40. Le cadre général a trait, entre autres questions, à la sécurité alimentaire, au commerce, à l'économie verte, au Pacte mondial pour l'emploi et à la constitution d'une assise sociale minimale. Toutes les initiatives sont solidaires, mais chacune apporte une contribution distincte au développement social. Deux d'entre elles – le Pacte mondial pour l'emploi et l'assise sociale minimale – ciblent respectivement

<sup>31</sup> Banque mondiale, *The impact of the financial crisis on progress towards the Millennium Development Goals* (voir note 5).

<sup>32</sup> Voir, par exemple, SOLIDAR : *Doing a decent job? IMF policies and decent work in times of crisis*, (SOLIDAR, The Global Network et Réseau européen sur la dette et le développement, octobre 2009) et Weisbrot, M. et al., *IMF-supported macroeconomic policies and the world recession: a look at forty-one borrowing countries* (Washington: Center for Economic and Policy Research, octobre 2009).

<sup>33</sup> Voir CEB/2009/1.

les questions d'emploi et de protection sociale. Les organismes chefs de file ont conçu des programmes d'action qui comprennent des activités tant immédiates qu'à long terme<sup>34</sup>. Dans chaque domaine d'intervention, l'objectif principal est de constituer un vivier largement accessible de compétences et d'outils, de multiplier les projets de sensibilisation et de renforcement des capacités, et de tisser des réseaux permettant d'approfondir et de partager les connaissances pour que les États puissent élaborer leurs stratégies et leurs programmes d'action.

41. Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté en juin 2009 par la Conférence internationale du travail. Il énonce les méthodes et principes clefs à suivre pour que les mesures en faveur de l'emploi et du travail décent suscitent la relance économique, engendrent des emplois et assurent la protection des travailleurs et de leurs familles<sup>35</sup>. Il se fonde sur les principes du Programme de l'OIT pour un travail décent et a trait à l'impact social de la crise économique et financière mondiale ainsi qu'à ses incidences sur l'emploi. Il prône une relance productive centrée sur les investissements, l'emploi et la protection sociale. Son objectif principal est de jeter les fondements internationaux consensuels d'une action visant à réduire le décalage entre la reprise économique et la relance de l'emploi décent. De surcroît, il esquisse des stratégies de relance de l'emploi et de l'économie. Enfin, il y est précisé que les programmes de relance et les mesures prises face à la crise devraient prendre en compte l'impact des crises économiques sur les femmes et les hommes et favoriser l'égalité entre les sexes.

42. Le cadre politique tracé dans le Pacte mondial pour l'emploi a été approuvé par le Conseil économique et social qui a invité les États Membres et les organisations internationales concernées à en tirer le meilleur parti et a prié les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées d'en tenir compte dans leurs politiques et programmes<sup>36</sup>. En réponse à cet appel, les organismes participant à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ont revu leurs activités à la lumière d'un plan d'action pour la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous afin de les aligner sur les initiatives conjointes de lutte contre la crise et de consolider les mesures de renforcement des capacités requises pour atténuer le préjudice causé par la crise financière et améliorer les conditions politiques, économiques et sociales de la mondialisation<sup>37</sup>.

<sup>34</sup> L'action conjointe menée dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi, par exemple, porte sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités et l'aide dans un large éventail de domaines d'action tels que le soutien aux entreprises viables, particulièrement les PME, et à l'action visant à dynamiser le marché du travail, la protection des emplois viables, l'aide aux demandeurs d'emploi par la formation et l'acquisition de compétences, l'extension des programmes de garantie de l'emploi, les mesures spéciales en faveur des jeunes et des groupes vulnérables, l'investissement créateur d'emplois dans l'infrastructure et les biens publics, le renforcement du dialogue social et de l'administration publique, la protection des droits des travailleurs et la promotion de normes internationales du travail.

<sup>35</sup> « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi », résolution adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session (Genève, juin 2009).

<sup>36</sup> Voir la résolution 2009/5 du Conseil économique et social.

<sup>37</sup> La deuxième Décennie (2008-2017) offre un cadre de réflexion et d'action à moyen terme pour accélérer les efforts visant à réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international en matière d'élimination de la pauvreté, y compris ceux du Millénaire pour le développement. Les politiques et institutions qui ont trait à l'emploi et au marché du travail étant essentielles au développement des capacités et à la concrétisation des droits des pauvres, ledit cadre est axé sur le plein emploi et le travail décent.

43. L'assise sociale minimale comprend deux grands volets : l'accès géographique et financier aux services de base tels que l'eau et l'assainissement, une nutrition suffisante, la santé et l'éducation, d'une part, et, de l'autre, un ensemble de transferts sociaux essentiels, en espèces et en nature, destinés à garantir aux personnes pauvres et vulnérables un minimum de sécurité salariale et l'accès aux soins de santé essentiels. Ces deux volets se prêtent à l'élaboration de stratégies de protection sociale répondant aux besoins et aux intérêts de toutes les classes d'âge en fonction des sexes. Les principaux éléments de cette initiative – qu'animent l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la Santé – ont été approuvés par les instances dirigeantes de plusieurs organismes des Nations Unies. Suite à l'adoption de la stratégie commune par la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et à l'appel lancé en faveur d'une approche coordonnée à l'échelon national, le Groupe des Nations Unies pour le développement a lui aussi élaboré les modalités d'un soutien aux programmes nationaux conduits sur le terrain qui, face à la crise, ciblent les pays et populations les plus vulnérables et qui recourent aux compétences, aux outils et aux réseaux fournis au titre de chacune des neuf initiatives<sup>38</sup>.

### **Autres initiatives**

44. En dehors du système des Nations Unies, les dirigeants des pays du G-20, réunis en septembre 2009 au Sommet de Pittsburgh, ont exprimé leur détermination à travailler pour une reprise durable qui créera des emplois et engendrera une croissance viable et équilibrée. Ils ont pris note de l'impact de la crise sur les populations les plus vulnérables et du niveau de dépense sociale dans les pays à faible revenu, et ils ont reconnu la nécessité d'accorder davantage d'aides financières multilatérales à des conditions de faveur et d'améliorer la sécurité alimentaire et les services financiers visant les pauvres. Ils ont souligné que, pour sortir durablement de la crise, il faut des mesures pour réduire les principaux écarts dans l'emploi et le développement.

45. Ces dirigeants se sont engagés à mettre en œuvre des plans de relance qui aideront à l'emploi décent, privilégieront la création d'emplois de qualité et fourniront aux demandeurs d'emploi un appui en matière de revenu, de protection sociale et de formation. Le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée qu'a adopté le G-20 offre un mécanisme institutionnel permettant d'élaborer puis d'évaluer conjointement les mesures visant à améliorer les dispositifs de protection sociale et à réduire les écarts de développement et la pauvreté, entre autres objectifs. Ce mécanisme devrait particulièrement profiter aux femmes qui, dans la plupart des régions du monde, subiront davantage les effets de la hausse du chômage<sup>39</sup>.

46. D'autre part, le Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts a pour objectif de fournir une information statistique fiable et une analyse solide quant à l'impact d'une crise mondiale sur les populations vulnérables et à détecter les

---

<sup>38</sup> Voir la résolution 63/303 de l'Assemblée générale et la lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2009 adressée aux coordonnateurs résidents des Nations Unies par le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement.

<sup>39</sup> Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet de Pittsburgh, 24 et 25 septembre 2009.

nouveaux facteurs de vulnérabilité. Il visera en particulier à avertir la communauté internationale des indices d'une crise mondiale et à lui fournir une analyse en temps réel de son impact sur la vie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il permettra d'activer des signaux d'alerte en cas d'apparition ou de forte aggravation des facteurs mondiaux de vulnérabilité et de faire entendre les populations les plus vulnérables dans les hautes instances de décision. Ce dispositif sera un réseau basé sur les mécanismes mondiaux d'alerte avancée, qu'il reliera, et sur les projets innovants de collecte rapide des données.

## V. Conclusions et recommandations

47. **Les pays tant développés qu'en développement s'efforcent d'atténuer les conséquences sociales de la crise. Beaucoup ont pris des mesures d'urgence discrétionnaires face aux besoins sociaux les plus pressants. Néanmoins, les pays en développement ont plus de difficultés à affronter la crise vu la faiblesse de leurs institutions et leurs contraintes budgétaires croissantes. Certes, les conditions politiques sont de plus en plus propices à investir sur le long terme dans la protection sociale mais les mesures visant à en renforcer les systèmes demeurent modestes : la crise doit donc être l'occasion de l'étoffer.**

48. **Principales recommandations stratégiques à l'échelon national :**

a) **S'attaquer en priorité absolue aux conséquences sociales de la crise, ce qui exige des mesures d'ensemble, notamment des plans de relance budgétaire, en privilégiant la création d'emplois et la protection sociale des deux sexes ainsi que la préservation d'un noyau de dépenses sociales de santé et d'éducation. L'édification d'un système de protection sociale englobant hommes et femmes est indispensable pour enrayer le chômage, réduire la pauvreté et l'inégalité, réaliser la justice sociale et protéger les populations les plus vulnérables contre de futurs bouleversements économiques;**

b) **Poursuivre l'adoption de mesures face aux conséquences sociales de la crise jusqu'à ce qu'une reprise durable soit garantie, y compris dans l'emploi, et éviter l'abandon prématuré des mesures de relance;**

c) **Promouvoir des mesures qui accéléreront la relance de l'emploi en améliorant l'intensité d'emploi de la croissance. Les mesures sectorielles et macroéconomiques de soutien à la demande et à l'investissement devraient être assorties d'interventions sur le marché du travail en vue de faciliter la création d'entreprises et d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, surtout des femmes et des jeunes;**

d) **Prendre en compte le fait que la crise a un impact différent selon les sexes afin de garantir aux femmes l'accès à un emploi productif et décent, à la terre, à la propriété, au crédit et à la protection sociale. Toute mesure de riposte à la crise doit tenir compte de la problématique hommes-femmes et il faut préserver un niveau de financement suffisant pour aider à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les plans de relance devraient adapter en fonction des sexes les investissements d'infrastructure physique et sociale et pour l'emploi, et devraient tenir compte de la situation et de l'éventuelle non rémunération du travail des groupes particulièrement vulnérables, comme les travailleuses migrantes;**

e) **Accorder une attention particulière aux groupes vulnérables et défavorisés, éprouvés par la crise. Il faudra peut-être des interventions ciblées pour lever les obstacles auxquels ils se heurtent, y compris des réformes de la réglementation, des incitations spéciales à l'embauche, des mesures d'accès aux services financiers et commerciaux, à l'entrepreneuriat et aux programmes d'éducation et de formation professionnelle, et un soutien aux organisations aidant à l'autonomie et à l'audibilité;**

f) **Maintenir le développement rural et l'agriculture parmi les priorités du développement social. Si le secteur agricole a reçu beaucoup d'attention en 2008, avec la hausse des prix alimentaires, la crise économique et financière a déplacé l'attention des décideurs vers les pertes d'emplois dans des secteurs typiquement urbains. Or l'agriculture reste le principal moyen de subsistance des pauvres des deux sexes et elle emploie l'essentiel de la main-d'œuvre dans les pays en développement.**

**49. Recommandations stratégiques à l'échelon international :**

a) **Aider davantage les pays en développement à mettre en œuvre des mesures pour remédier aux conséquences sociales de la crise;**

b) **Veiller à ce que ce soutien soit durable, fiable et compatible avec les politiques et priorités nationales;**

c) **Renforcer et coordonner les efforts des organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre les initiatives de lutte contre la crise, en particulier le Pacte mondial pour l'emploi et l'assise sociale minimale. Si la viabilité à long terme de celle-ci dépend de la volonté des États et de leurs ressources nationales, la communauté internationale n'en devrait pas moins les aider à mettre de tels dispositifs en place;**

d) **Veiller à ce que les conditions de prêt imposées par la communauté internationale favorisent la hausse des dépenses de protection sociale et qu'elles ne soumettent pas les emprunteurs à des conditions procycliques.**